



Scanner le code ci-dessus pour
vérifier la conformité du diplôme
sur www.ffss.fr



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
SECOURISTE - PSE1
Programme 2025

Paris, le 28 février 2025

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la circulaire du 3 septembre 2024 relative aux programmes 2025 pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° F-2025-54170, établi en date du 28 février 2025 ;

Le président, atteste que

M. Alain GOFFAUX
Né le 2 avril 1966 à BORDEAUX (33)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée le 28/02/2025, à MIMIZAN (40200).

Ses compétences de secouriste (PSE 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année 2026 sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Christian POUTRIQUET